

LE CURÉ. — Où en était notre causerie, M. Pierre, lorsqu'elle a pris fin ? J'ai complètement oublié ce détail.

PIERRE. — Vous aviez terminé l'historique de cette malheureuse affaire, depuis son origine jusqu'à la session de 1896. Si je puis préciser ainsi, c'est parce que je viens justement de relire cette causerie que vous avez reproduite dans les numéros 25 et 26 du volume VIII de la *Semaine Religieuse*.

LE CURÉ. — Puisque vous y tenez, nous allons reprendre cette causerie au point où nous l'avons laissée il y a un an. Cependant, je n'y consens pas sans quelque répugnance. Vous ne tarderez pas à en comprendre la raison.

PIERRE. — Quelle que soit votre répugnance, M. le curé, veuillez me faire ce plaisir. C'est un service que vous me rendrez en même temps.

LE CURÉ. — Dans ce cas, je n'hésite plus.

PIERRE. — Je vous en remercie sincèrement

LE CURÉ. — Comme il avait été convenu à la fin de la session d'été, le Parlement fédéral s'est réuni de nouveau le 2 janvier 1896.

PIERRE. — Je suppose que nos députés, qui reçoivent la bagatelle de mille piastres pour chaque session, se sont mis immédiatement à la besogne parlementaire.

LE CURÉ. — Leur première besogne n'est pas excessivement fatigante, car ils n'ont qu'à écouter le discours du trône.

PIERRE. — Qu'appellez-vous discours du trône, M. le curé ?

LE CURÉ. — C'est une adresse préparée par le gouvernement, mentionnant les mesures qui doivent être soumises aux deux chambres, et qui est généralement lue par le gouverneur.

PIERRE. — Du moment que cette adresse est lue on se met à la besogne dans tous les cas.

LE CURÉ. — Oui et non, M. Pierre. On se met à la besogne, en ce sens qu'on discute l'adresse ou le discours du trône ; mais on ne s'occupe d'aucune mesure importante avant que l'adresse ne soit adoptée.

PIERRE. — Il faut avouer que le cérémonial parlementaire est compliqué.

LE CURÉ. — Ce cérémonial est ce qu'on appelle les usages parlementaires, et il faut absolument passer sous ces fourches caudines.

PIERRE. — Très bien, M. curé, mais enfin, la discussion d'un discours qui se lit dans quinze minutes ne doit pas durer longtemps.